

La gare « Saint-Laurent – Grand-Madieu » aux Sablons

Un matin de 1913, le voyageur, descendu à la gare « St Laurent de Cérés-Grand-Madieu », trouve celle-ci en excellent état, il est vrai qu'elle n'est construite que depuis deux ans !

Elle est un peu excentrée, à plus d'un kilomètre du bourg, au village des Sablons, mais les Saint-Laurentais en sont très fiers: ils l'ont attendue...32 ans !



Les abords de la gare ne sont pas encore aménagés : il reste à planter des arbres sur les quais.

Historique de la ligne ferroviaire : Ruffec-Roumazières

« La ligne de Ruffec à Roumazières » est classée dans le réseau des lignes d'intérêt général par la loi du 17 juillet 1879 sous la dénomination de chemin de fer de Ruffec à Exideuil.

Un avant-projet a été dressé en 1884 : la longueur de la ligne est de 40km, 650 et la dépense totale atteint 11.382.000 francs mais aucune suite n'est donnée.

En 1893, la ligne est concédée à la **compagnie de chemin de fer de Paris à Orléans** sous réserve de la déclaration d'utilité publique et un nouvel avant-projet est présenté en 1899.

On a recherché le tracé le plus court mais sans négliger de desservir les localités importantes de la région. La longueur de la ligne passe à 45km, 045.

Le 11 janvier 1901, ce chemin de fer est déclaré d'utilité publique sous la dénomination de **la ligne de chemin de fer de Ruffec à Roumazières** ».

Le tracé inclut « l'important bourg de Verteuil » et Roumazières remplace Exideuil.

« Le 14 décembre 1902, le projet est approuvé, sauf la partie comprise entre Ruffec et le bourg de Verteuil jusqu'à ce qu'une décision soit prise au sujet du

raccordement, à Ruffec, avec la ligne de Paris à Bordeaux et de l'emplacement de la station de Verteuil.

La partie réservée du tracé est, enfin, approuvée le 17 mars 1906.

Les enquêtes sur l'emplacement et le nombre de stations ont lieu de 1902 à 1906, Les enquêtes parcellaires en 1902, 1904, 1907.

L'exécution des travaux est divisée en quatre lots adjugés de 1902 à 1907.

La livraison provisoire, à la compagnie d'Orléans, des travaux d'infrastructure est achevée le 15 juillet 1910.

Le prix de revient de la ligne est de 10.550.350 francs pour 45 km,045, alors que le projet de 1884 prévoyait 11.382 .000 francs pour 40 km,650, les gares non comprises ».

(Extrait du rapport sur l'exécution des travaux et les dépenses effectuées, du chemin de fer de Ruffec à Roumazières, par les Ponts et Chaussées.)

Désaccord entre Saint-Laurent et Grand-Madieu pour l'implantation de la gare : à Saint- Laurent ou à Grand-Madieu ?

Au début de l'année 1902, le projet de la ligne Ruffec-Roumazières est présenté aux communes. Saint-Laurent et Grand-Madieu, qui doivent être toutes les deux traversées par le chemin de fer, revendiquent l'emplacement de la gare.

L'état et « La compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans » qui va construire la ligne prévoient l'implantation de celle-ci, au village « des Sablons » sur la commune de Saint-Laurent. Elle serait ainsi à égale distance des deux bourgs.

Le 16 février 1902 : les conseillers municipaux de Saint-Laurent et de Grand-Madieu se réunissent dans leurs mairies respectives et délibèrent sur le choix, de la future station.

Le conseil municipal de Saint- Laurent « accepte l'implantation aux Sablons, bien qu'elle soit si éloignée du chef-lieu de la commune » mais comme les Saint-Laurentais attendent le chemin de fer depuis 1879, soit depuis 23 ans, ils ne vont pas refuser ce projet.

Le conseil municipal de Grand-Madieu n'est pas de cet avis et propose un autre emplacement :

« La station doit être construite à « **la fontaine du Grand-Madieu** » et non aux Sablons, commune de Saint- Laurent de Cérès car :

1° elle sera « sur la direction la plus directe entre Champagne-Mouton et Saint-Claud (2 kms de moins que par les Sablons) ce qui est important pour le coût de la construction et du transport sur une ligne de 45 kms »

2° la construction serait difficile sur les coteaux argileux de la Mardelie

3° il faut tenir compte de l'économie locale, c'est à dire : de la prospérité agricole, industrielle et commerciale des communes autour de Grand-Madieu : des foires de Parzac, de celles de Beaulieu importantes et de Turgon qui va être relié à Grand-Madieu par un chemin vicinal classé et qui, à la Croix Maret, a des foires qui comptent parmi les meilleures de la région pour le commerce des bestiaux.

Il ne faut pas oublier l'importance commerciale et artisanale de Beaulieu, Vieux-Cérier et Cellefrouin. Enfin, le Grand-Madieu se trouve ici à la jonction des routes desservant toutes ces communes sur le trajet de Saint-Claud à Champagne ».

Le conseil municipal de Grand-Madieu s'attaque, dans sa délibération, «aux prétentions de Saint-Laurent » :

«Le choix des Sablons ne se justifie pas : il n'y aurait qu'une seule route qui passerait à proximité de la station implantée à cet endroit et le rapprochement de Saint-Laurent n'avantagerait pas les villages de cette commune situés de l'autre côté du bourg.

L'activité commerciale de Saint-Laurent ne justifie pas non plus de sacrifier les intérêts des autres communes : sa filature a perdu beaucoup de son ancienne prospérité.

De plus si Saint-Laurent a une tuilerie (aux Sablons) et des fours à chaux, ces usines ne sont pas moins nombreuses dans les communes de Grand-Madieu et Turgon et c'est sur le territoire de la commune de Grand-Madieu que les usines s'approvisionnent en pierres à chaux et en réfractaires.

Le choix des Sablons ne peut que desservir des intérêts particuliers et non les intérêts généraux de la région traversée ».

Aussi le conseil municipal de Grand-Madieu, certain de défendre l'intérêt général, demande que l'on ne sacrifie pas cinq communes à une seule et qu'on établisse la station intermédiaire entre Champagne et Saint-Claud au lieu-dit :

« la fontaine » ou « la croix du puits » à Grand-Madieu.

« La compagnie de chemin de fer de Paris à Orléans » et l'état ne modifient pas leur décision :

La station sera implantée « aux Sablons » à Saint-Laurent de Céris.

Nouveau désaccord entre Saint-Laurent et Grand-Madieu pour la dénomination de la gare.

Le 21 mars 1911: Délibération du conseil municipal de Saint-Laurent pour que la gare, qui est en construction, porte le nom de « Saint-Laurent de Céris » :

*« Considérant que la commune de Saint-Laurent de Céris est d'une grande importance du point de vue commerciale, que cette commune a des foires très renommées et qu'il serait porté un grand préjudice au commerce et à l'industrie de cette commune si elle ne portait le nom de cette commune, le conseil prie donc M le préfet de vouloir bien intervenir auprès de l'administration des chemins de fer pour que cette gare porte le nom de **la gare de Saint-Laurent de Céris** ».*

La compagnie de chemin de fer « de Paris à Orléans » qui construit la ligne, accepte cette dénomination mais la commune de Grand-Madieu proteste.

Le 14 mai 1911 : Nouvelle délibération du conseil municipal de Saint-Laurent

M Vielletoile, maire et président de la séance, « expose au conseil qu'il est parvenu à sa connaissance que le conseil municipal de Grand-Madieu a demandé une modification de la dénomination de la station de Saint-Laurent de Céris, soit pour lui attribuer celle de **la gare de Grand-Madieu** arguant de ce que les bâtiments sont établis sur son territoire, soit pour adjoindre ce même nom à celui de Saint-Laurent », la gare devenant alors :

la gare de Saint-laurent – Grand-Madieu.

« Le conseil municipal de Saint-Laurent de Cérès, après en avoir délibéré proteste énergiquement contre la prétention de l'assemblée communale de Grand-Madieu qui ne saurait invoquer aucun argument sérieux à l'appui de son vœu.

Outre, en effet, que la commune de Saint-Laurent de Cérès, par l'importance de sa population, par son industrie et son commerce, est celle avec laquelle les relations sont les plus fréquentes, celle dont le nom est le plus répandu. On ne peut contester qu'il y aurait un réel inconvénient à revenir sur une décision intervenue aux résultats d'une enquête et qui doit être considérée comme définitive à l'heure actuelle.

Au surplus, l'argument tiré de la situation des bâtiments sur le territoire de Grand-Madieu ne saurait être péremptoire car ce fait est loin d'être isolé et on peut citer maintes gares établies dans les mêmes conditions : Jarnac sur Gondeville, Chalais sur Saint-Christophe, Montmoreau sur Saint-Amant, Roumazières sur Loubert etc... Les stations de chemin de fer tirent leur nom de l'agglomération la plus importante qu'elles desservent dans le plus court rayon. C'est là un usage qui se justifie à tous les points de vue.

Le conseil municipal de Saint-Laurent de Cérès ne peut que prier l'administration supérieure et de la compagnie d'Orléans de vouloir bien persister dans son observation. »

La compagnie d'Orléans repousse la demande de Grand-Madieu.

Au moment de son inauguration le 5 novembre 1911, la station s'appelle donc :

La gare de Saint-Laurent.

Toutefois, Grand-Madieu ne désarme pas et son maire aurait réitéré sa demande, au ministre des travaux publics, lui-même, lors de l'inauguration de la voie ferrée ; ce qui est sûr, c'est qu'en 1917, une photo de la gare nous montre que celle-ci s'appelle alors :

La gare de St Laurent – Grand-Madieu.